

Libres propos

NOTAIRES

166

Jean-Paul Decorps : missionnaire de l'authenticité notariale

POINTS CLÉS → Une cérémonie d'hommage à Jean-Paul Decorps a eu lieu le 22 novembre 2021 au CSN → Alain Lambert revient sur la carrière exceptionnelle de Jean-Paul Decorps, et en particulier sur son action à l'international, en faveur du droit français et du notariat



Alain Lambert,
ancien ministre, président
honoraire du CSN

Chateaubriand considérait comme « un sujet d'orgueil pour la France qu'il sorte de son sein des hommes allant faire éclater les miracles des arts, des lois, de l'humanité et du courage dans les quatre parties de la terre »¹.

L'auteur du *Génie du christianisme* aurait applaudi la République qui a rendu hommage en élevant au grade de commandeur de la Légion d'honneur le président Jean-Paul Decorps pour son engagement hors normes au service du notariat, de ses usagers, et finalement au service de l'intérêt général, en France et dans le monde. Jean-Paul aime le monde. Dans ses voyages, il sème la graine de l'authenticité sur tous les continents, et ce y compris sur la nouvelle planète qui surplombe désormais notre horizon : le numérique.

Sans être les seules, deux semences fécondes illustrent à merveille son action de « notaire missionnaire » comme de « notaire augmenté » : la refondation du notariat en Chine, et l'entrée du notariat français dans l'ère du numérique.

• **Le notariat en Chine.** – Lorsqu'il découvre que le gouvernement chinois s'intéresse au droit français, il s'envole immédiatement pour Shanghai et Pékin. Jean-Paul

Decorps est un grand juriste, mais on sait moins qu'il est aussi un « fin politique ». Il sait que le régime chinois, légitimement méfiant à l'endroit des Américains et de leur droit anglo-saxon, apprécie le droit français, dans son jus bonapartiste. Ce dernier est assez conforme à l'idée qu'il se fait d'une vie en société voulant, pour le moins, « accompagner » son peuple pour son entrée dans la mondialisation. D'instinct, il mesure aussi combien l'apport de cette puissance en devenir - c'était il y a un quart de siècle - pourrait être stratégique pour maintenir un équilibre indispensable entre le système juridique continental et celui de Common Law. Il s'engage alors sans compter dans une coopération qui ne cessera de se développer ensuite. Cette opportunité historique permettra de construire un pont avec ce grand pays du futur.

• **Le numérique.** – À la même époque, un nouveau continent s'invite dans notre univers sous forme d'une ceinture immatérielle recouvrant tout notre espace planétaire physique : la galaxie numérique ! La Commission européenne annonce l'adoption d'une imminente directive sur la signature électronique. Une question politique majeure se pose alors. Le gouvernement français ne souhaite autoriser le support électronique que pour les actes privés et maintenir le papier pour l'écrit public. Le notariat français s'inquiète de cette approche qui priverait l'écrit public, et donc l'acte authentique, du support qui sera à l'évidence celui du siècle à venir. C'est sous la présidence de Jean-Paul Decorps qu'il sera autorisé pour tous les écrits, qu'ils soient publics ou privés. Cette disposition a été consacrée dans la loi du 13 mars

2000². Chacun peut mesurer, plus de vingt ans après, les dangers de désuétude qui auraient frappé les actes notariés - comme les décisions de justice, les actes d'état civil - si les notaires n'avaient pas eu la vigilance de batailler pour obtenir l'autorisation du support électronique pour les actes authentiques. Pensons qu'aujourd'hui plus de 20 millions d'actes authentiques ont été dressés sur support électronique et déposés au MICEN.

Mais les deux semences chinoise et numérique ne résument pas le parcours vertigineux de Jean-Paul Decorps tant en France qu'à l'international.

• **L'authenticité.** – Il ne cessera jamais d'assumer la responsabilité missionnaire dans laquelle il s'est investi afin de la porter jusqu'aux extrémités de l'univers. Car il sait que l'authenticité est un passeport pour la société globalisée qui se constitue avec la mobilité des personnes et l'internationalisation des échanges. Nombreuses sont les familles qui, aujourd'hui, connaissent dans leurs relations une expatriation, au moins temporaire, et des mariages binationaux. Dès lors, la fonction notariale se doit de répondre aux nouveaux besoins de cette société en mouvement. C'est la conviction de notre président Jean Paul Decorps, à la tête de cette odyssée du notariat mondial, quand il préside l'Union du Notariat Latin³.

La question de l'authenticité est passionnante juridiquement, politiquement et humainement. Juridiquement, elle est étroitement liée à la souveraineté de l'État dont elle tire toute son autorité pour délivrer la foi publique, la force exécutoire. S'écarter du principe de souveraineté nationale serait une aventure irresponsable. Le climat politique mondial ne laisse d'ailleurs pas penser une attente des peuples vers cette orientation au moment où les nationalismes resurgissent partout. C'est pourquoi la recherche d'instruments juridiques qui circulent et se reconnaissent mutuellement semble une piste plus féconde.

2 : L. n° 2000-230, 13 mars 2000, portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique.

3 : L'Union Internationale du Notariat est une organisation non gouvernementale internationale, créée pour promouvoir, coordonner et développer la fonction et l'activité notariales dans le monde.

1 : Fr.-R. de Chateaubriand, *Le génie du christianisme*, éd. Migneret, Paris, 1802.

L'authentification prévient les différends, réduit le nombre de procès, diminue les coûts judiciaires, économise du temps et de l'énergie, augmente l'efficacité

L'Union européenne s'est fixé l'objectif de maintenir et développer un « espace de liberté, de sécurité et de justice » favorisant la libre circulation des personnes et des marchandises en Europe. Même si elle s'est dévoyée dans un délire de concurrence pure et parfaite, notamment par l'arrêt de la Cour de Justice en date du 24 mai 2011⁴, il ne faut jamais désespérer. Sans doute pouvons-nous lui accorder une chance de se reprendre et d'agir dans un

4 : CJUE, 24 mai 2011, aff. C-50/08, *Commission c/ France*.

sens positif et efficace qui tienne compte de la souveraineté des nations et de leur volonté de faire vivre ensemble leurs peuples paisiblement et fraternellement.

En conclusion d'un hommage au président Jean-Paul Decors, sur le thème du « notaire missionnaire » le plus célèbre de France, il est difficile de trouver meilleure preuve que la déclaration du ministre de la Justice chinois Zhang Suen, saluant cet incomparable instrument de paix sociale qu'est l'acte authentique, en le jugeant

en tout point fidèle aux principes confucianistes : « L'authentification, notait-il, prévient les différends, réduit le nombre de procès, diminue les coûts judiciaires, économise du temps et de l'énergie, augmente l'efficacité »⁵. Ces mots prononcés en 2005, par le représentant d'une culture bien éloignée de celle qui vit naître l'acte authentique, rappellent ceux qui furent prononcés à l'occasion de la loi de Ventôse. Ils conduisent à penser que le concept d'acte authentique déborde largement les frontières du pays qui l'a vu naître et en appelle au « notaire missionnaire » dont le premier messenger restera pour longtemps celui de notre ami le président Jean-Paul Decors.

5 : L. Aynès, *Rapport sur « l'authenticité » pour le Conseil supérieur du notariat (CSN), La Documentation française, 2013.*



Parce que la vie ne doit jamais s'arrêter, faites un

LEQS

à la

LIQUE

Donner et transmettre à la Ligue, c'est continuer de se battre pour les personnes malades et contre le cancer.



Avec 1100 nouveaux cas détectés chaque jour et 150 000 décès par an, le cancer est la première cause de mortalité en France. En transmettant tout ou partie de votre patrimoine, vous donnez à la Ligue la possibilité de poursuivre son combat quotidien contre la maladie. Grâce à vous, l'association, premier financeur indépendant de la recherche contre le cancer en France, réalise des actions de prévention et de promotion des dépistages, aide les malades et leurs proches et défend leurs droits auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes.

Pour tout renseignement, contactez Romain Scoffier, délégué libéralités et assurances via : 01 53 55 25 03 ou legs@ligue-cancer.net